

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2507-05

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON**

**Conseillers en exercice : 13
Présents : 8+3 proc
Votants : 11**

**Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Patrice
MARTIN – Chantal BARBIER – Jean-Marc BLANIC – Fabienne GALLI –
Christian DI MARTINO**

**Absents excusés : Michel CORSINI – Sandrine BARRALIS – Philippe
ALLEGRINI**

Absentes : Béatrice ROZIER – Karine FAGES

Secrétaire : Gérard STOERKEL

**Objet : Cessions et échanges de parcelles
M. et Mme CHIAPPE et commune de
CANTARON**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que dans le cadre de la régularisation des voies notamment le chemin du Collet de la Bégude et de la placette – Monsieur et Madame CHIAPPE souhaitent céder à la commune de CANTARON certaines parcelles en échange d'une place de stationnement complète sur la placette.

Monsieur et Madame CHIAPPE cède à la commune une partie de la parcelle cadastrée D n°363 pour une superficie de 38 m².

Monsieur et Madame CHIAPPE cède à la commune une partie de la parcelle cadastrée D 1251 pour une superficie de 6 m².

Monsieur et Madame CHIAPPE cède à la commune une partie de la parcelle cadastrée D 367 pour une superficie de 8 m².

Monsieur et Madame CHIAPPE cède à la commune une partie de la parcelle cadastrée D 366 pour une superficie de 49 m².

Monsieur et Madame CHIAPPE cède à la commune une partie de la parcelle cadastrée D 1249 pour une superficie de 40 m².

En échange de ces cessions, la commune de Cantaron leur cède une partie de la parcelle cadastrée D 365 pour une superficie de 35 m² afin d'y créer une place de stationnement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE les cessions et échanges de parcelles entre M. et Mme CHIAPPE et la commune selon le plan et document d'arpentage annexés.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier (document d'arpentage, plan de bornage...).

- AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir l'acte authentique et à le signer.

- ACCEPTE que Monsieur et Madame CHIAPPE prennent en charge l'ensemble des frais liés à ces transactions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Gérard STOERKEL

Le Maire,

Signé électroniquement par : Gérard

BRANDA

Date de signature : 18/07/2025

Qualité : Maire